LE MÉGAPHONE

Le porte-plume des porte-voix

N° 16 **Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE** **MAI 2003**

L'édito

Je suis particulièrement fière de vous adresser ce nouveau numéro du Mégaphone. Comme vous l'aurez noté, nous avons désormais une publication beaucoup plus régulière et de plus grande qualité.

Ce résultat n'est possible que par l'implication d'un véritable comité de rédaction qui se réunit tous les mois pour réaliser ce bulletin. Véritable mise en synergie des projets de l'association, toujours plus investis par les usagers, acteurs et gestionnaires des Espaces Conviviaux et Citoyens Advocacy de Caen et de Paris, aidés et aidants de la Commission d'Etude des Demandes d'Intervention (CEDI), et des initiatives et itinéraires personnels de ses militants. Tricotage innovant du collectif et de l'individuel.

Le Mégaphone suscite des énergies créatrices. Pour la première fois ce bulletin peut justifier de son sous-titre, « le porte plume des porte-voix ».

Dans l'un des récits que nous vous proposons à la lecture, il s'agit de découvrir et de montrer « le parcours conduisant l'usager à être autre chose qu'un malade ». C'est effectivement pour les militants de l'association lutter contre la stigmatisation que d'explorer ces mille et une façon d'être soi, de produire sa vie.

C'est pourquoi nous vous incitons à écrire à votre tour, à partager avec nous votre façon à vous d'être acteur de votre vie. Nous publierons vos témoignages, vos réflexions, vos opinions ou vos réactions à la lecture de ces récits.

Ainsi à travers ces pages, nous continuerons ensemble de montrer ce qu'est une citoyenneté en acte et la richesse des personnes encore trop souvent réduites à des symptômes ou des incapacités.

A vos plumes !

Martine DUTOIT

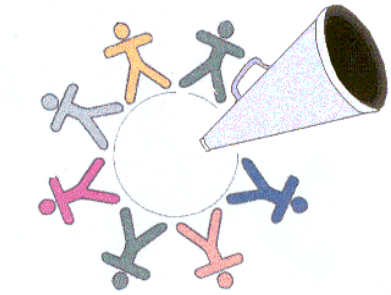

ADVOCACY FRANCE
8, rue Thureau Dangin
75015 Paris
Tel/Fax :
01 45 32 22 35

ADVOCACY Caen Basse-Normandie
1018 Grand Parc
Hérouville Saint Clair
14200 Caen
Tel :
02 31 94 70 25

ADVOCACY Paris Ile de France
19-21, rue de Nantes
75019 Paris
Tel :
01 46 07 18 18

SOMMAIRE

- **Les espaces d'expression de l'Advocacy :**
  - **l'Espace Convivial Citoyen de Paris Ile de France** **p 2**
  - **l' Espace Convivial Citoyen de Caen Basse-Normandie** **p 3**
- **Le statut de la personne de confiance** **p 4 et 5**
- **Récit de mon aventure d'écriture… par A. HOFFMANN** **p 6 et 7**
- **La mort d'un trappiste** **p 8**

Réinventons une façon d'être ensemble

s actions nous permettent d'affirmer nos valeurs en acte, de développer des pratiques inédites

LE MÉGAPHONE

Les espaces d'expression de l'Advocacy

L'Espace Convivial Citoyen de Paris Ile de France et sa pensée créatrice

Du travail ou de la création

La dichotomie entre travail et création a été posée ainsi dans nos discussions du lundi soir et depuis le mois de février ce thème est récurrent et constitue de fait un centre d'intérêt majeur des acteurs de l'Espace.

Le travail

Eric nous a parlé de son souhait de travailler mais il ne sait pas dans quoi car, dit-il : " je ne sais pas bien ce qui me plait, à part bien sûr, le domaine artistique ". Régine voudrait aussi pouvoir vivre de sa passion .

Florence nous dit qu' il y a "le gagner sa croûte" d'un côté et "sa passion" qu'on peut tenter d'assouvir en attendant une opportunité ; et de travailler nous permet d'être dans une autre dynamique, d'être inséré socialement, d'avoir un salaire, etc. "

Mais Eric met en avant les désavantages, notamment financiers, d'une reprise d'activité et donc de l'importance de faire vraiment " un travail qui plaise " , " car aller travailler et supporter des horaires abrutissants et se rendre malade pour pas grand chose…, mieux vaut que je garde ma pension "

C'est peut-être aussi une question de choix personnel et de projet, comme le précise Martine au travers de l'expérience de Florence qui " a galéré " pour apprendre un métier dans un CAT, afin de pouvoir réintégrer le milieu dit " ordinaire "!

Tout le monde a salué ses efforts et son mérite.

Miguel pointe malgré tout, les lourdeurs administratives et les orientations " toutes faites pour des gens comme nous " quand on s'adresse aux gros organismes. " Car la réponse, dit-il c'est toujours : "vous, vous dépendez de la COTOREP !" "...

Ce qui veut dire que le combat ne fait que commencer, que la route risque d'être bien souvent sinueuse, mais ô combien enrichissante…

Travailler ou créer

Ariane : Quand tu veux travailler, tu vas pas en Hôpital.

Florence raconte une petite histoire, (arrivée à la clinique La Chesnaie) d'un gars qui le matin à 7 H est allé réclamer un café à la cuisine de l'hôpital. On lui répondit qu'il n'allait pas travailler donc il n'avait pas besoin de café si tôt. Il répondit : "si Madame, je travaille du chapeau toute la journée".

Miguel, reprenant une réflexion d'Ariane sur le fait que la création n'était pas reconnue comme étant du travail, ajoute que demander une formation artistique à l'A.N.P.E. pose problème.

Florence dit qu'ils voulaient l'envoyer faire du secrétariat, Miguel, de la comptabilité.

Éric se questionne car l'investigation sur soi, faire ce qu'on veut, est pourtant un moyen de réduire le risque de rechute.

Lors d'une précédente réunion Éric nous avait expliqué l'approche qu'il avait de son implication dans l'atelier d'expression artistique et il se peut que son approche puisse "réconcilier" les tenants du travail et les tenants de la création car, pour lui, l'art est travail : travail de la matière, travail de sa propre matière.

Devenir autre

Martine a reçu un ouvrage écrit par un usager de la santé mentale et a échangé une correspondance avec lui, car elle fut touchée par son écrit correspondant aux problématiques de l'*advocacy*. Elle lui a proposé de faire un article pour le Mégaphone, ce qu'il fit, expliquant sa démarche de créateur (poète) sous médicament. Elle souligne le fait que ce propos est aussi en lien avec notre projet économie solidaire, dans la mesure où il tend à montrer le parcours conduisant à « être autre chose qu'un malade ».

(Voir l'article d'Arnaud HOFFMANN p. 5)

Il semble donc que l'Espace Convivial Citoyen ait à se saisir et à travailler cette matière de l'insertion ou, plutôt de l'intégration, pour cette fois, provoquer et redessiner des histoires individuelles.

Pour une aide solidaire et bénévole,
cette association est la vôtre, vous pouvez nous rejoindre

LE MÉGAPHONE

L'Espace Convivial Citoyen de Caen

Basse-Normandie

PROJET DE CHARTE

Préambule

La solidarité, la convivialité et la citoyenneté sont les maîtres mots qui régissent l'Espace Convivial Citoyen.

Le respect

Durant l'ouverture du lieu, le respect d'autrui, la politesse, se dire bonjour et au revoir sont des attitudes attendues.
En voici d'autres exemples :

- Eviter les déballages publics de ses problèmes
- Eviter l'ingérence dans la vie d'autrui
- Eviter la provocation et le harcèlement moral et/ou sexuel
- Le lieu est apolitique et a-religieux
- Ne pas dégrader le lieu
- …

En cas de disputes, de comportements agressifs, d'écarts de langage, d'attitudes provocatrices, les personnes concernées sont également tenues de présenter des excuses et de quitter le lieu qui doit rester convivial.

Le seul endroit dans l'ECC où il est possible de fumer, c'est la mezzanine.

Chacun doit préserver la propreté du lieu et être vigilant aux cendriers qui débordent et doit les vider si besoin (miettes, cendres, tabac…).

Le son des appareils radio ou de la télévision ne doit pas perturber la tranquillité des autres personnes présentes à l'ECC.

Les clés

Les responsables des associations AUSER et ADVOCACY et les animateurs sont les seuls à pouvoir confier les clés de l'ECC. Il n'est pas possible de se passer les clés ou d'en faire des doubles.

La personne momentanément responsable de la clé est tenue au respect des horaires prévus, à l'accueil convivial de nouvelles personnes et à être vigilante à l'entretien et à la fermeture du lieu, aux différents appareils électriques, aux rideaux, lumière et robinets et à la propreté générale du lieu lorsqu'elle quitte l'Espace.

La consommation de différents produits

- Les consommations sont offertes par AUSER (le café ; le thé ; le sirop ; le soda…). Chacun peut se servir dans des limites raisonnables et est tenu de nettoyer la vaisselle utilisée et de laisser les tables et le sol propres.
- Le téléphone peut être utilisé par chacun d'entre nous librement. Ne pas en abuser fait partie de la solidarité, notion de responsabilité.
- Le vol d'objets personnels ou appartenant à l'ECC entraîne la suspicion ou gêne le bon fonctionnement de notre lieu. C'est un acte grave qui entraînera l'exclusion définitive si les faits sont avérés.
- L'usage de produits illicites et d'alcool est interdit dans les locaux. De même, une personne n'ayant pas un comportement acceptable à cause de ce genre de produits aura à quitter l'Espace.

La réunion

Durant la réunion hebdomadaire qui se déroule tous les lundis à partir de 17 heures, les personnes en mezzanine doivent observer le silence complet ou à défaut sortir, dans un souci de respect pour les participants à la réunion.

Les dons

Les personnes qui souhaitent amener divers objets pour les donner ou les vendre doivent en demander la permission aux responsables du lieu.

Tout manquement grave et/ou répété à ces différentes règles de vie peut entraîner l'interdiction temporaire ou définitive de venir à l'Espace Convivial Citoyen.
Ces décisions sont prises conjointement par le Président d'AUSER et le Président d'ADVOCACY après avoir rencontré la personne concernée.

Ce projet de charte délimite le cadre que les usagers de CAEN se sont donnés pour garantir leur espace de rencontre.

Lecteur, ces textes te font réagir, tu peux nous joindre ou nous écrire à CAEN ou à PARIS à l' adresse de chacun des ECC

Le Mégaphone

VU DANS LA PRESSE

Cette nouvelle rubrique non exhaustive voudrait au-delà de la simple information, susciter vos commentaires ou vos réactions

L'association ADVOCACY *est un réseau d'usagers ,*
de professionnels, de membres de la société civile,
rassemblés dans la même volonté
de faire entendre et respecter la parole
des personnes discréditées par la maladie mentale.

VOUS POUVEZ AUSSI NOUS CONTACTER PAR E - MAIL :
advocacy. france @noos.fr

LE MÉGAPHONE

BILLET D'HUMEUR / BILLET D'HUMOUR

CE JOURNAL EST OUVERT A LA PAROLE DE CHACUN DES LECTEURS
ENVOYEZ NOUS VOS TEXTES, IMPRESSIONS, TEMOIGNAGES….
COMMUNIQUEZ VOS REACTIONS,VOS REVES…

RECIT DE MON AVENTURE D'ECRITURE
malgré les médicaments et la maladie mentale

« Comme tout schizophrène, il ne pouvait supporter le vide! /…/ »
Jean Oury; Création et schizophrénie (p : 17)

Il est souvent écrit dans les bouquins concernant l'Art Brut que les artistes qui souffrent de problèmes psychologiques nécessitant un traitement chimiothérapique, peuvent être beaucoup plus créatifs que l'on puisse imaginer.

Aussi, moi-même, je suis atteint de troubles schizophréniques et, je suis partagé entre deux desseins : le premier serait similaire à celui d'un moine cloîtré dans son lieu de vie, emprisonné entre quatre murs à produire des ouvrages picturaux ou littéraires qui ne cesseraient de taper à la porte de la bonne vieille conscience frustrée qu'elle est par le désir d'être parfois possédée par des forces fantastiques ou irrationnelles…

Le deuxième dessein serait de faire partager avec mes semblables ce moment s'exprimant uniquement par le dessin, la musique, ou, l'écriture, ce moment irréel où la beauté d'une réflexion originale et l'affirmation d'une vie s'illuminent d'une façon foudroyante. Le schizo (comme moi ou comme vous peut-être, l'ami du voyage au pays des mots!) est un peu comme une sorte de médium spirit assis entre deux mondes; celui de la vie en communauté avec ses règles (et c'est vrai que les médicaments sont bien pratiques pour cela!…) et celui qui nous pousse à dire, nous schizo : « Si j'ai vécu des choses absurdes et si j'ai dit des choses absurdes durant mes bouffées délirantes, à ce moment précis de ma vie où je partais explorer mon univers personnel, c'est que je croyais encore au merveilleux… ». Les psychiatres vous diraient qu'il s'agissait de croyances erronées comme il est écrit dans la notice des boîtes de Zyprexa et que les antispsychotiques vous aideront à faire la part des choses!!…

Attention, je ne fais pas l'apologie des malades qui ne se soignent pas et qui se croient dotés de pouvoirs surnaturels, mais j'insiste sur le fait que l'esprit a besoin d'idéaux et de vérités sans preuve; tout cela est humain, n'est-ce pas?…

Par ailleurs, lorsqu'une personne est hospitalisée à long terme dans un hôpital spécialisé , cette même personne peut revendiquer le droit à l'expression et mettre sur papier ses trouvailles et son goût pour l'authentique par la musique, la poésie ou autre moyen d'expression pouvant permettre à n'importe qui de raconter son histoire personnelle et les frustrations qui en découlent!…

…/...

Le Mégaphone

RECIT DE MON AVENTURE D'ECRITURE
par Arnaud HOFFMANN

…/...

Pour ma part, j'écris des livres et je dessine; cependant, je dois écrire et dessiner en fonction de mon traitement chimiothérapique. Tout schizophrène sait que, s'il est renseigné sur sa maladie, les neuroleptiques agissent sur les parties du cerveau concernant l'anxiété, le délire et le dysfonctionnement langagier. L'utilisation de la parole se voit alors encombrée par des problèmes de logique, d'expression et de désordre au sein même de cette dernière. Aussi, je ne peux me permettre de raconter des histoires trop longues; j'aurais la fâcheuse tendance à présenter mon avis de narrateur dans des digressions trop vastes ayant pour effet de camoufler mon handicap. Cependant, je serais incapable de vivre sans l'écriture, alors, j'écris des textes relativement courts et les récits longuement travaillés sont, au final, aussi courts que possible!…

Parfois, je me fixe un objectif : je me dis par exemple qu'il me faut écrire un texte de cinquante pages; ensuite, une fois le thème choisi, je réalise une multitude de textes brefs qui ont un point commun, c'est à dire le thème sur lequel je travaille; avec un peu d'intuition, j'établis des transitions entre les meilleurs textes (sur 100, j'en chois 20 ou plus…). Le texte intégral après remodelage devient agréable, tant par sa musique que par ses mots.

Je pratique également ce qu'on appelle le « brain storming « , c'est-à-dire, la tempête du cerveau; ainsi, j'écris des phrases sans réfléchir et comme elles me viennent (cela donne parfois de belles choses; voir annexes…).

En moi, il y a toujours une petite étincelle qui me dit : « Prends un crayon ou un stylo et vas-y, fonce!!! » au même instant , je peux écouter une musique ou une chanson qui m'inspire même si les médicaments m'assomment un peu. Je dirais même que, à ces moments là, je suis content d'avoir mes médicaments car je sais que je ne dériverai pas vers quelque chose de trop mélancolique et parfois destructeur (ou déstructurant!); j'ai donc la possibilité d'aller assez loin dans mon univers personnel vers des zones autrefois interdites (car trop dangereuses!…) avec la certitude que je ne me perdrai pas; je frôle donc un travail de fond , proche de « l'écriture automatique » (si chère aux Surréalistes) et me laissant un tout petit peu guider par mon intuition; j'élabore un ouvrage que je structure à force de relectures et de prises de distance. Une fois que le récit est lisible en toutes circonstances, et malgré les médicaments qui sont, a priori, avalés pour ramener le calme après la tempête, je me dis : « Enfin! Voilà un travail fini!… ».

Pour finir, j'aimerais suggérer une idée essentielle pour qu'un patient « psy » ou ex-patient soit capable de rivaliser avec les plus grands artistes (qui le plus souvent ont eu pour moteur de leur génie la folie; je pense à Maupassant; Van Gogh ou Antonin Artaud…) : il faut qu'il soit intéressé aux demandes réelles de son cœur, de ses sentiments qui sont restés purs, qui ont gardé de leur intégrité en dépit des hospitalisations par contrainte, en dépit du manque d'humanité de certains « je-sais-tout »… L'Art aussi « brut » soit-il n'est pas réservé uniquement aux grands de ce monde en mal d'être.. Ainsi, quitte à vous justifier devant les censeurs, et à dire « Pouf!… Si j'ai fait ça, c'est parce que je suis malade!… », parce que vous y croyez , votre art prendra vie et vous aidera indubitablement à retrouver l'espoir et la confiance en vous-même.

Fait à Nancy, le 23 février 2003

HOFFMANN Arnaud

LE MÉGAPHONE

LE STATUT DE PERSONNE DE CONFIANCE

Extrait d'un article paru dans VST n° 77– 2003

L'accueil d'une stagiaire assistante de service social et d'une stagiaire en droit de la santé depuis le début de l'année nous amène à réfléchir sur cette **posture de l'*advocate*,** dont nous avons une expérience dans l'association depuis plusieurs années.

Ni avocat, ni assistant social, nous revendiquons le statut de *personne de confiance* inscrit dans la loi du 4 mars 2002 mais dont aucune définition n'est donnée.

Etant donné les difficultés rencontrées dans la relation entre usagers et tuteurs/curateurs, il nous apparaît néfaste de considérer qu'ils puissent, d'une façon systématique, représenter les personnes et être ainsi désignés comme personne de confiance .

Le problème est le même pour les proches et la famille qui ne doivent pas obtenir ce statut de façon automatique ou systématique. En effet, cette personne de confiance doit être un tiers dans le problème, allié choisi par les personnes elles-mêmes et néanmoins habilité par une expérience et une déontologie pour remplir ce rôle.

L'*advocate n'est pas un avocat*, disions-nous, pourtant il faut pouvoir donner un renseignement juste et précis, accompagner les personnes dans la saisine de la justice. Nous sommes très souvent en lien avec des avocats peu préparés à entrer en relation avec des personnes qui se sentent victimes d'un préjudice et réclament justice, quelquefois agressives, ayant besoin de parler, de donner des détails, comportements à la hauteur de la disqualification ressentie ou la souffrance accumulée. Certains avocats ne suivent que très partiellement ces dossiers, très souvent payés par l'aide judiciaire donc très mal, et qui demande une relation impliquant de nombreuses explications avec ces clients jugés « particuliers ». D'autres sont peu familiers des droits liés aux mesures de protection, à l'internement, à la santé.

Une partie du travail de l'advocate consiste à rechercher des avocats avec qui trouver une écoute ou de les mettre en lien avec un de leur confrère plus informé sur cet aspect du droit.

Beaucoup d'accompagnements réalisés par l'Association ADVOCACY consistent dans une première visite, ou une reprise de relation, à l'avocat. Ensuite, nous accompagnons les personnes qui le souhaitent pour rencontrer les experts médicaux et les juges. L'accès au bureau du juge et de l'expert est rare mais notre action consiste à préparer l'entretien, soutenir la personne, l'aider à comprendre ce qui s'est passé dans la rencontre. …/…

Qu'est-ce que l'Advocacy ?

L'Advocacy est, dans le champ de la santé mentale, un concept et des pratiques, de soutien de la parole, d'aide à l'expression - des besoins, du point de vue - par l'introduction d'un tiers, advocate, des personnes stigmatisées du fait de leur appartenance à une catégorie spécifique d'usagers, de patients et/ou handicapés.

LE MÉGAPHONE

LA MORT D'UN TRAPPISTE

(Extrait des 3 Orfèvres de la St-Eloi)

Du Quartier Latin à la salle de garde, Tome II
En Sorbonne pour l'esbaudissement des Escholiers - 1430

ooo000ooo

Le lundi de Pâques dernier toute la communauté était en rumeur, on y voyait réunis autour du *Père On* et du *Père Istille* des groupes tristes et mornes. C'est qu'une nouvelle accablante venait de circuler : la mort de *l'Abbé Quille*.

Survinrent le *Père Vert* et *l'Abbé Trave* ; hélas, disent-ils, la nouvelle n'est que trop vraie. Pendant que *l'Abbé Nédiction* donnait le salut *l'Abbé Quille* tombait dans les bras du *Père Clus* pour ne plus se relever ; une discussion violente qu'il avait eue avec le *Père Siffleur* avait déterminé une attaque d'apoplexie. Le *Père Limpimpin* lui a administré sa poudre et le *Père Oxyde* son cordial, mais hélas, ce fut en vain. Le *Père Chlorure* a voulu lui donner par le *Père Thuis* un remède à sa façon, mais le *Père Itoine* s'y est formellement opposé, et, de fait, il n'était plus temps. *L'Abbé Quille* venait d'expirer.

A ces mots, l'émotion se manifesta sur tous les visages ; *l'Abbé Gueule* tombe évanoui ; on l'emporte. Un seul R.P. était joyeux malgré sa tristesse apparente, c'était le *Père Fide* ; quant au *Père Dû* il ne savait où donner de la tête. Le *Père Imètre* fit le tour de la communauté et rencontrant un vieux moine affaibli par l'âge, il lui dit : *Ah, Père Itif*, voilà une nouvelle qui va bien faire de la peine au *Père Nod*, et il lui retraça les détails de la catastrophe. *L'Abbé Cane* fila à toute vitesse prévenir les communautés des alentours ; le repas du soir présidé par *l'Abbé Ration* fut des plus tristes ; le *Père Oquet* ne disait mot, et le *Père Sil* avait perdu toute sa fraîcheur. Ce soir-là, le *Père Pendiculaire* ne monta pas droit chez lui ; *l'Abbé Daine* n'eut pas d'indigestion. Bref, chacun se retira dans sa cellule. Le lendemain le *Père Uquier* rasa toute la communauté, et l'on se rendit à la chapelle pour l'oraison funèbre ; là comme il n'y avait pas de chaises pour le *Père Orum*, le *Père Oquet* monta sur le *Père Choir* et sut faire vibrer l'auditoire. Le *Père Emptoire* lui succéda avec non moins de succès, mais le plus éloquent fut certes le *Père Tinent*, le *Père Méable* ne pouvait sécher ses larmes.

Après la messe, on donna l'absoute, et, avant de partir pour le cimetière, chacun vint jeter sur le cercueil l'eau bénite que tendait l' *Abbé Gnoire*. Les chantres, accompagnés par le *Père Cussion*, et le *Père Golèse* renforcés par *l'Abbé Molle* et *l'Abbé Carre* entonnèrent le Miserere, tandis que le *Père Sonnage*, le plus important de la société sonnait à toute volée les cloches du monastère. Une grande discussion vint s'engager au sujet de la route à prendre pour se rendre au cimetière ; *l'Abbé Vue* voulait prendre la route la plus longue ; *l'Abbé Casse* et le *Père Dreau* qui aiment aller à travers champs ainsi que le *Père Illeux* qui affectionne les sentiers escarpés , soutenaient *l'Abbé Vue*. De son côté l'*Abbé Cane* préférait la grande route, mais le *Père Clus*, qui en perdant *l'Abbé Quille* était privé de son seul soutien, opinait autrement. Le *Père Sistant* et le *Père Sévérant* ne voulaient pas démordre de leur avis. *L'Abbé Nignité* était de l'avis de tout le monde tandis que le *Père Turbateur* et le *Père Sécuteur* ne faisaient qu'envenimer la question à la satisfaction générale. Le *Père Plexe* interrogé n'avait rien à répondre ; quant au *Père Manent*, on l'avait laissé dans sa cellule d'où il ne sortait jamais. Le cortège fut des plus imposants, on y voyait figurer tous les vieux souvenirs des autres pays, *l'Abbé Résina*, *l'Abbé Otie*, le *Père Igor* le *Père Nambouc* et le *Père San*. Le *Père Missionnaire* parti en vacances depuis quelque temps s'était fait représenter par le *Père Ipatéticien*, Professeur de philosophie. Enfin on arriva au tombeau que le *Père Foreur* venait de creuser après avoir acheté le terrain au *Père Pétuel*. On y pria instamment le *Père Dominum-Nostrum* d'introduire *l'Abbé Quille* dans *l'Abbé Attitude* par l'intermédiaire du *Père Omnia Secula Seculorum*... Amen.

Le *Père Spicace* qui a bien voulu nous communiquer les détails du malheur qui vient de frapper le monastère de la Grande Trappe, nous raconte depuis avoir appris par *l'Abbé Tise* que l'émotion avait rendu muet *l'Abbé Gueule*.

ooo000ooo

Vieux grimoire du 15ème siècle ou galéjade d'un contemporain? C'est en tout cas bien amusant…
Merci pour ce texte inattendu!

…/…

Si l'expert ou le juge accepte notre présence, **nous y sommes comme témoin et soutien et non pour développer un argumentaire à la place de la personne.**

L'advocate n'est pas un assistant social, disions-nous et cela au moment où de nombreuses demandes concernent l'accès aux droits sociaux ou les relations avec les différentes administrations. Pourtant, les compétences « généralistes » de ces professionnels sont tout à fait nécessaires pour orienter, informer des personnes qui ne sont quelquefois plus suivies par un service social ou se sentent « incomprises »par ce dernier. Ainsi, certaines personnes qui choisissent d'être suivies par un psychothérapeute privé n'ont plus accès à un service social. Le service social des CMP étant réservé aux personnes suivies en psychiatrie, le service social de quartier étant tenté de renvoyer le problème au CMP.

Une médiation intéressante nous fait réfléchir à cette nouvelle pratique « sociale » développée par l'advocate. En effet, une personne saisit l'Association et il s'avère qu'elle est menacée d'expulsion pour dettes de loyer, mais elle conteste cette dette. Au niveau social, il semble nécessaire d'entrer dans une démarche de FSL (Fonds Social pour le Logement).

Nous contactons l'assistante sociale de secteur qui avoue son impossibilité de rencontrer et d'obtenir la confiance de cette personne et ne peut donc instruire ce dossier. Elle estime dans un premier temps que l'Association peut faire ce dossier avec cette personne. Nous réfléchissons avec l'intéressé et choisissons de reprendre le problème en dehors de l'aspect technique du dossier qui constitue une réponse sociale pré-construite et immédiate des problèmes sans garantir que le problème de fond ayant conduit à la dette soit pris en compte.

Une rencontre a lieu à l'Espace Convivial Citoyen entre cette personne et l'assistante sociale où, comme les deux parties l'exprimeront, dans un climat de sécurité chacun acceptera de développer son point de vue sur le problème social, les solutions techniques possibles, les soutiens et les engagements possibles.

La personne fera une proposition sur l'apurement de sa dette, compatible avec sa révision et les délais de justice, et l'assistante sociale s'engagera à porter, soutenir par une argumentation professionnelle, cette proposition et cet engagement devant le juge.

C'est une autre façon de construire une réponse sociale plus respectueuse du point de vue de l'usager, qui n'accepte pas une réponse technique qui le « déleste » de sa dignité et de sa responsabilité. Dans ce dossier, la mise sous mesure de protection a été évitée, du moins pour l'instant.

Ces quelques réflexions montrent **la richesse de notre expérience et du laboratoire de nouvelles pratiques qu'elle génère et que nous souhaitons identifier, caractériser, afin d'ouvrir le débat sur les « personnes de confiance ».**

Martine DUTOIT, avec la contribution des stagiaires Martine BEGUE , Nowlenn DUIGOU

VOUS POUVEZ AUSSI NOUS CONTACTER PAR E - MAIL :
advocacy. france @noos.fr